

# Amicale des Institutionnels du Tourisme de Picardie

Assemblée Générale constitutive

Mardi 16 décembre 2014

Compte-rendu

# Ordre du jour

- lecture et approbation des statuts de l'amicale
- vote du montant de la cotisation adhérent
- élection du CA et du bureau
- Prochaines étapes
- questions diverses

# statuts

- Lecture
- Modification

Art.5: ajouter à la liste des bénéficiaires « collectivités territoriales ayant la compétence tourisme

Art.6: ajouter « le montant de la cotisation s'entend pour le cotisant et son accompagnant »

Art.12: le CA se compose de « 8 à 12 personnes »

- Approbation

Après modifications, les statuts sont adoptés à l'unanimité.

# Adhésion et Cotisation

- **Quels ayant droit?**

Les personnels du CRT, des ADRT, des OT et des services tourisme des collectivités territoriales de Picardie

Les bénévoles des OT régis en association ne peuvent pas prétendre à adhérer à l'amicale

- **Montant de la cotisation**

Le montant de la cotisation annuelle est unique.

Le montant de la cotisation annuelle est fixé à 15€.

- **Période de validité**

La validité de l'adhésion s'entend du 1er janvier au 31 décembre.

- **Carte de membre**

Une carte de membre sera remise à chaque adhérent après réception du paiement de sa cotisation. Des devis pour impression de cartes cartonnées couché brillant vont être demandés (300ex.)

# Conseil d'administration

- Candidats élus
  - Guillaume Papin (CRT)
  - Céline Lenne (OT Quend Plage)
  - Aurélie Ezzel (ADRT Aisne)
  - Catia Carrico (OT Château-Thierry)
  - Elise Desmaret (CRT)
  - Géraldine Normand (FROTSI Picardie)
  - Virginie Decorte (OT Ouest-Amiénois)
  - Dorothee Maréchal (ADRT 80)
  - Virginie Noppe (ADRT 80)
  - Chantal Lohier (CRT)
  - Christelle Durussel (OT Crépy en Valois)

# Bureau

- Sont élus:
  - Président: Guillaume Papin
  - 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente: Virginie Noppe
  - 2<sup>ème</sup> Vice-Présidente: Chantal Lohier
  - Trésorière: Virginie Decorte
  - Secrétaire: Géraldine Normand

# Prochaines étapes

- Dépôts des statuts

Les statuts vont être déposés avant la fin de la semaine via le e-service de la préfecture

- Lancement du courrier de demande de partenariats (pass pro)

Un courrier va être rédigé en ce sens puis transmis au bureau pour validation (avant le 31/12/14). Il sera ensuite envoyé par mail aux prestataires dont le site est ouvert à l'année (dans un premier temps). Chaque membre de l'équipe constituante pourra ensuite l'utiliser pour solliciter les prestataires de son réseau ou de son territoire. Le retour des courriers devra intervenir au + tard le 31/01/15

- Premiers démarchages en région auprès des organismes touristiques et culturels

Les cinémas multiplexes et les salles de spectacles vont être consultés également dans un premier temps.

- Lancement de la campagne d'adhésion 2015

Elle interviendra en février après les premiers retours de partenariat des prestataires

- Site internet

Un site internet sera créé pour informer les membres et donner de la visibilité aux prestataires partenaires. Pierre Lépine est chargé de trouver la solution la plus adéquate techniquement et financièrement. Un module de réservation en ligne sera aussi mis en place => Guillaume demande l'autorisation à Jean-Philippe pour ouvrir un open billet et un open boutique.